



**PAYS de  
BÉARN**

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 064-200079051-20241018-D05\_20241018-DE



**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil du Pôle Métropolitain  
du Pays de Béarn  
Séance du 18 octobre 2024**

*Date de la convocation : 11 octobre 2024  
Nombre de délégués en exercice : 66*

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Valérie DEJEAN, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Francis LANSALOT-MATRAS, Jean-Simon LEBLANC, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jérôme MARBOT, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Valérie REVEL, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

**Délégués suppléants :**

Isabelle BERGES (a suppléé Jean-Paul CASAUBON), Kenny BERTONAZZI (a suppléé Eric SAUBATTE), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Philippe FAURE (a suppléé Martine RODRIGUEZ), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Béatrice JOUHANDEAUX (a suppléé Josy POUHEYTO), Jean-Claude LARCO (a suppléé Yves LARROUTURE).

**Délégués représentés :**

Francis PEES a donné pouvoir à Patrick BURON.

**Etaient excusés :**

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Marie-Pierre CABANNE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Arnaud JACOTTIN, Jean LABOUR, Patrice LAURENT, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Carine SARRIQUET, Alain TREPEU, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

**Etaient absents :**

Michel BERNOS, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Didier REY.

**Secrétaire de séance : Jean-Louis PERES**  
-----

**N°5 - PROJET "LA NUIT SOUS UN AUTRE JOUR"  
PARTENARIAT FINANCIER AVEC LE CPIE BEARN POUR  
L'ANIMATION DE LA CHARTE DE BONNE PRATIQUE DE  
L'ECLAIRAGE PUBLIC EN BÉARN**

**Rapporteurs : Marie-Claire NÉ**

**Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 10 décembre 2020, le Conseil du Pays de Béarn a approuvé le lancement de la démarche « La nuit sous un autre jour » et la candidature à l'appel à projet régional "Nature et Transitions" pour la financer. A la suite de l'obtention des financements de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 75 000 €, la démarche a été lancée en avril 2021.

Pour rappel, le projet "La nuit sous un autre jour" vise à optimiser l'éclairage nocturne pour lutter contre la pollution lumineuse et réduire les consommations énergétiques. Ce projet a permis d'organiser des événements grand public avec le concours du CPIE Béarn (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) pour sensibiliser aux enjeux de pollution lumineuse et d'établir une charte de bonne pratique de l'éclairage, qui constitue un outil d'aide à la décision des élus.

Cependant, le projet ne prévoyait pas l'animation de cette charte qui permettrait pourtant de favoriser sa mise en application en Béarn. Fort de l'accompagnement financier dont il bénéficie de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de l'appel à projet régional ACTE, le CPIE Béarn a proposé d'animer la charte de bonnes pratiques du Pays de Béarn. A cet effet, un partenariat pourrait être établi et donner lieu à un soutien du Pays de Béarn à hauteur de 500 €.

Cette animation consistera à proposer des « diagnostics en marchant » à 8 communes volontaires en Béarn. Ils seront réalisés à la tombée du jour, avec un animateur expert en éclairage et en biodiversité nocturne, et les élus intéressés du conseil municipal pourront y participer. Si souhaité par les élus, cette animation pourra également être effectuée en présence d'habitants de la commune.

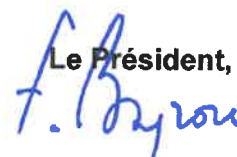
**C'est ainsi qu'il est proposé au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :**

- 1 - Approuver le partenariat avec le CPIE Béarn ;**
- 2- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent ;**
- 3 - Décider d'un soutien financier au profit du CPIE Béarn à hauteur de 500 €, dans le cadre de l'animation de la charte des bonnes pratiques de l'éclairage du Béarn ;**
- 4 - Les crédits nécessaires sont prévus au Budget, chapitre 011, article 6288.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,



**François BAYROU**